JOSEPH SIGNAŸ,

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siége apostolique, Evêque de Québec, &c. &c. &c.

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

LES bienfaits qu'il a plu à Dieu de répandre sur le troupeau confié à notre sollicitude, pendant les deux années qui viennent de s'écouler, nous imposent à tous, nos très-chers frères, l'obligation de lui en rendre nos plus sincères actions de grâces.—Vous n'avez pu vous empêcher d'admirer avec nous les effets de son infinie bonté dans ces heureux changemens, ces retours au bien que sans doute vous reconnaissez vous-mêmes comme étant les fruits des retraites qui ont eu lieu dans un certain nombre de paroisses de notre diocèse, ainsi que des sociétés de tempérance établies presque partout, et qui font tout à la fois la gloire du troupeau et la consolation du pasteur.

Oui, nous savons, N. T. C. F., que ces jours de retraite, ces jours de recueillement, ont été pour un grand nombre d'entre vous des jours de salut ; que dociles à la parole sainte qui a toujours fait partie des pieux exercices de ces retraites, vous y avez trouvé la nourriture de vos âmes ; que beaucoup d'entre vous, qui naguères vivaient dans la tiédeur, que plusieurs même, qui avaient malheureusement perdu de vue la pratique de leurs devoirs religieux, sont rentrés dans les voies dont ils s'étaient écartés, et jouissent aujourd'hui du don inestimable de la paix de Dieu. Quel motif n'avons-nous donc pas d'emprunter ici les expressions du prophète royal, pour publier avec lui et avec vous, N. T. C. F, les miséricordes du Seigneur ? Aussi comme le Seigneur voulait que le peuple d'Israel n'oubliât pas le jour où il avait été tiré de la servitude de l'Egypte :—*Mementote diei hujus in quâ egressi estis de Ægypto* (*Exod.* 13. 3.), nous vous recommandons de même de ne pas oublier le jour où pénétrés d'un sincère repentir, vous avez trouvé le remède aux maux de votre âme dans le tribunal sacré de la pénitence, et où vous avez été délivrés de la captivité du péché.

Nous nous flattons, N. T. C. F., que le bien qui a été opéré jusqu'à présent, dans certaines paroisses par les retraites, le sera à l'avenir dans bien d'autres. Mais afin que ces retraites puissent être accompagnées de tout le succès que l'on en peut attendre, nous voulons que désormais il ne s'en fasse aucune dans les paroisses de notre diocèse sans qu'on ne se soit concerté ou avec nous ou avec le Grand-Vicaire le plus voisin, et qu'il n'ait été pris des mesures pour s'assurer d'un nombre suffisant de confesseurs qui puissent demeurer dans le lieu où se fera la retraite pendant tout le temps de sa durée. Par ce moyen on pourra procurer aux fidèles qui en suivront les exercices, l'avantage d'un continuel accès auprès des prêtres qu'ils auront choisis pour directeurs de leur conscience.

Nous vous avons signalé, N. T. C. F., comme un second motif d'actions de grâces l'établissement des sociétés de tempérance dans un grand nombre de paroisses. Quand nous entreprendrions de faire l'éloge de ces sociétés, nous ne dirions rien qui ne soit connu de tous nos diocésains. Tous ne savent-ils pas, en effet, de quels maux ces sociétés délivrent l'humanité ; à combien de désordres elles mettent un terme ? Non, il n'est pas nécessaire que nous vous développions tout le sens de ces paroles de l'Ecclésiastique :—*Que l'intempérance en a tué plusieurs, et que l'homme sobre prolonge ses jours* (*Eccles.* 37. 34.), pour vous faire comprendre toutes les suites du vice qu'heureusement nous avons la consolation de voir, sinon disparaître tout-à-fait, du moins diminuer d'une manière sensible. Vous les connaissez ces suites affligeantes ; car combien de fois n'avez-vous pas été les témoins de la désolation de bien des familles, de leur ruine entière même, occasionnées par l'usage immodéré des liqueurs fortes. Vos yeux n'ont-ils pas été frappés assez souvent du hideux spectacle de l'ivresse, pour que nous puissions vous dire sans vous étonner, qu'il n'y a pas d'anathème que ne mérite d'en-

tendre prononcer contre lui l'homme, l'homme chrétien surtout, qui s'avilit jusqu'au point de perdre volontairement l'usage de sa raison en se livrant aux honteux excès dont nous parlons. Ecoutez les paroles énergiques dont se sert, à ce sujet, la sagesse par excellence, au livre des Proverbes (*Prov.* 23. 29. 30.) :—" *Cui væ?* A qui dira-t-on, malheur ?—*Cujus Patri væ?* Au père de qui " dira-t-on, malheur ? Pour qui seront les querelles ? Pour qui les blessures sans sujet ? Pour qui " la rougeur et l'obscurcissement des yeux ?—Sinon pour ceux qui passent leur temps à boire le vin, " et qui mettent leur plaisir à vider les coupes." Le prophète Isaïe ne réprouve pas avec moins de force ce vice détestable. " Malheur à vous, dit ce prophète, qui vous levez dès le matin pour vous " plonger dans les excès de la table, et pour boire jusqu'au soir, et jusqu'à ce que le vin vous échauffe " par ses fumées :" *Væ qui consurgitis manè ad ebrietatem sectandam, et potandum usque ad vesperam ut vino æstuetis* (*Isa.* 5. 11.).

Nous pourrions vous rapporter encore un grand nombre de passages des livres saints, tous propres à inspirer la plus vive horreur pour ce malheureux vice et les désordres presque innombrables qui en sont toujours la suite. Mais tournons nos regards vers des objets plus consolans ; contemplons ces familles au sein desquelles les sociétés qui viennent de se former ont ramené le bonheur que l'intempérance en avait banni ; contemplons ces demeures où régnait ci-devant la détresse, et qu'aujourd'hui l'on voit non-seulement pourvues des choses nécessaires, mais annoncer de plus un degré d'aisance que savent apprécier les âmes qui ont eu le courage de rompre avec de vieilles habitudes pour s'enrôler sous l'étendard de la tempérance. A la vue d'un changement si propre à réjouir des cœurs chrétiens, adorons la main toute-puissante qui l'a produit ; car n'en doutons point, N. T. C. F., c'est la main de Dieu, c'est cette main seule qui l'a opéré : *Hæc mutatio dexteræ excelsi* (*Ps.* 76. 11.).

Rendons toutefois la justice qui appartient à si juste titre aux efforts de nos dignes collaborateurs dans le saint ministère, qui, par la force de leurs paroles, par leurs pressantes recommandations ont appris aux peuples confiés à leurs soins à se rendre dociles aux saintes inspirations de la grâce, et à former au milieu d'eux ces pieuses associations qui font ici-bas la joie du pasteur comme elles feront au ciel sa gloire et sa couronne.

Ce n'est point encore assez, N. T. C. F., que nous vous ayons fait l'éloge des associations de tempérance, nous devons vous exhorter à y prendre part. Nous ne prétendons pas vous faire entendre que ce soit pour vous une obligation de conscience que de vous y agréger : ce serait vous faire la morale chrétienne plus sévère qu'elle ne l'est ; nous ne voulons pas non plus que vous comprenniez que l'usage quelconque des boissons enivrantes soit un crime ; car si cet usage est renfermé dans de justes bornes, l'évangile ne le condamne pas. Mais nous devons vous prémunir (et il est de notre devoir que nous le fassions) contre cette erreur dans laquelle tombent un grand nombre de personnes qui, pour satisfaire sans remords leurs appétits sensuels, vont jusqu'à se persuader qu'elles peuvent en toute sûreté de conscience se permettre l'usage immodéré des liqueurs enivrantes, pourvu qu'elles ne perdent pas tout-à-fait celui de la raison.

Sortez, N. T. C. F., de cette illusion, si malheureusement vous y êtes tombés ; mettez vous en garde contre les funestes conséquences d'une morale aussi relâchée ; et si vous n'avez pas le courage de renoncer totalement à l'usage des boissons enivrantes, ou si quelque raison de santé présente un obstacle insurmontable à ce louable sacrifice de votre part, bornez-vous au moins à ce qui peut vous être *justement nécessaire*. Nous laissons à vos pasteurs à vous expliquer ce que l'on doit entendre par *ce juste nécessaire* ; mais nous devons leur rappeler ce dont l'exercice du saint ministère leur a, sans doute, démontré plus d'une fois la vérité : c'est que l'abstinence de tout usage quelconque des liqueurs fortes est pour le très-grand nombre, nous ôserions même dire pour la totalité, de ceux qui en ont abusé, le seul et unique moyen de se défaire d'une habitude aussi pernicieuse pour leur âme que meurtrière pour leur corps.

En attendant, N. T. C. F., qu'il nous soit permis de vous féliciter sur l'établissement des sociétés de tempérance dans toutes les paroisses de notre diocèse sans exception ; en attendant que le zèle, qui nous est connu, de notre clergé ait obtenu l'entier effet de ses puissantes exhortations, nous vous adressons à tous le charitable avis sorti de la bouche même du Sauveur de nos âmes : " Prenez garde à vous, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes et du " vin, et que ce jour (celui du terrible jugement de Dieu) ne vienne vous surprendre : " *Attendite autem vobis, ne fortè graventur corda vestra in crapulâ et ebrietate,....et superveniat in vos repentina dies illa.* (Luc 21. 34.). Puissent ces paroles de notre divin maître, ainsi que celles que nous avons citées précédemment, faire de salutaires impressions sur les âmes de ceux qui auraient encore le malheur d'être les esclaves du vice contre lequel nous élevons la voix. Puissent ces paroles de vie les engager à se joindre promptement à ce grand nombre de leurs frères, dont les uns pour guérir les maux de leur âme, les autres pour servir d'exemple à leurs semblables, ont eu le courage de s'assujétir aux privations qui caractérisent les sociétés maintenant établies dans une grande partie de l'univers civilisé !

C'est à vous, nos très-chers coopérateurs dans le ministère du salut des âmes, qu'il appartient d'établir dans vos paroisses les heureuses habitudes de la sobriété ; c'est à chacun de vous, par conséquent, qu'il nous convient d'adresser les recommandations que faisait le grand âpotre à Tite son disciple ; et nous le faisons avec l'entière confiance que nos paroles ne seront point vaines : Enseignez aux vieillards à être sobres : *Senes ut sobrii sint* (*Tite*, 2. 2.). N'oubliez pas dans vos exhortations

les personnes du sexe, enseignez-leur la pratique des vertus qui doivent faire l'ornement de leur condition, et entre lesquelles se trouve celle dont nous parlons. Que les jeunes gens apprennent aussi de votre bouche à vivre dans la sobriété : ***Juvenes similiter hortare ut sobrii sint*** (*Ibid* 6.). C'est en remplissant ces devoirs que vous contribuerez efficacement au salut du troupeau qui vous est confié. C'est à vous aussi, pères et mères de familles, auxquels le salut de vos enfans doit être d'autant plus cher que le vôtre en dépend ; c'est à vous aussi que nous devons recommander d'être pour eux des modèles de tempérance. Qu'ils apprennent donc de vous que le plus puissant moyen de vivre dans la sobriété est de se joindre de bonne heure à une société qui doit infailliblement en faire contracter l'heureuse habitude.

Nous ne terminerons pas cette lettre pastorale, N. T. C. F., sans vous parler d'une œuvre bien digne de notre sollicitude : celle de la Propagation de la Foi. Grâce à la charité de ceux des fidèles de notre diocèse qui se sont associés à cette sainte œuvre, il nous est devenu possible, cette année, d'envoyer dans nos missions lointaines deux prêtres qui laissèrent Québec au commencement du mois de septembre dernier. Ne pouvant se rendre à leur destination par l'intérieur du pays, ces deux zélés missionnaires n'ont pas hésité à prendre la voie de la mer ; et nous ne doutons pas que le courage avec lequel ils ont entrepris un trajet aussi long que périlleux, puisqu'il ne peut être de moins de sept ou huit mois, ne soit dû aux ferventes prières de ces pieux associés. Continuez, N. T. C. F., à supplier le ciel de conduire ces deux apôtres au terme de leur pénible voyage.

Nous ne devons pas vous laisser ignorer que les besoins de nos missions deviennent d'autant plus pressans que l'ennemi s'est introduit dans le champ du père de famille et qu'il y sème le mauvais grain. Le rapport des missions qui sera bientôt publié par le conseil de l'association, renfermera, à ce sujet, des détails qui, nous en avons la confiance, engageront les âmes pieuses à redoubler de ferveur dans leurs prières, pour obtenir que les obstacles que l'ennemi du salut semble vouloir mettre à la propagation de la vraie foi, n'aient d'autre résultat que celui que nous devons justement en attendre. Ces détails, nous l'espérons encore, engageront les membres de l'association à inviter ceux de leurs frères qui jusqu'à présent n'ont point pris part à cette œuvre de charité, à joindre leurs aumônes et leurs prières aux leurs, pour nous procurer par là les moyens de répondre au désir, qui nous est connu, de bien des peuplades encore infidèles qui demandent que nous allions leur indiquer la voie du salut.

Nous sommes assuré que nous ne pouvons que seconder les vues bienfaisantes et pieuses de notre clergé et des fidèles de notre diocèse, en transmettant avec la présente lettre pastorale, un exemplaire d'une messe ***pour la Propagation de la foi,*** approuvée depuis un certain nombre d'années par le saint siége apostolique en faveur de tous les missionnaires du monde chrétien, et dont la célébration vient d'être permise par le Souverain Pontife Grégoire XVI à tout le clergé de notre diocèse. Cette messe pourrait être célébrée tel jour libre dans le mois que chaque curé trouvera plus propre à la réunion des membres de l'association, qu'il exhorterait à profiter de ce jour pour gagner l'indulgence plénière qui leur est accordée, dans chaque mois de l'année.

Nous saisissons la présente occasion pour rappeler aux associés de la propagation de la foi, que nous sommes arrivés au temps où l'on doit réunir les contributions pour en faire la remise au trésorier général de l'association.

Sera notre présente lettre pastorale lue au prône dans toutes les églises paroissiales de notre diocèse, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre secrétaire, le douze février mil-huit-cent-quarante-deux.

✠ JOS. EV. DE QUEBEC.

L. ✠ S.

Par Monseigneur,

C. F. CAZEAU, Ptre.

Secrétaire.

Pour vraie copie.

C. F. Cazeau Ptre *Secrétaire.*

On trouvera à Québec des exemplaires de la messe de la Propagation de la foi. Elle a été notée et insérée dans la nouvelle édition du Graduel.